

République Française

Mairie de LE LANDREAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira

Le jeudi 4 juillet 2024 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal de la dernière séance
Désignation des jurés d'assises (avant le 15 juillet)

1. ZAC La Gauterie – Rétrocession
2. Rénovation énergétique complexe Les Nouëlles – demande de subvention Région
3. Rénovation énergétique Complexe Les Nouëlles – actualisation montant estimatif opération
4. Dénomination de voie - Route des Tuileries
5. Pôle Enfance – modification règlement intérieur
6. Personnel Communal – création poste apprenti
7. Personnel Communal – modification tableau des effectifs
8. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil
9. Comptes rendus des Commissions